7938

Exposé

de l'~~État~~ actuel de la Photographie

à propos du Congrès.

1855-81.

Exposé de l'état actuel de la Pologne à propos du Congrès.

Le Congrès va finir ses travaux. Son but est de concilier les intérêts de l'Europe avec l'œuvre entreprise par la Russie et que l'empereur Alexandre II, dans sa proclamation aux Bulgares, a définie comme la revendication " des droits nationaux qui sont la condition indispensable " d'un développement naturel et régulier " de leur existence. "

Ces principes, ces vérités, s'appliquent-ils à certains peuples seulement ? Admissibles, justes, indispensables en Bulgarie, perdraient-ils leur caractère de vérité et de justice si on essayait de les appliquer à d'autres ? " L'existence et la liberté nationales " ne sont-elles que pour les Slaves du midi seulement " une condition d'existence normale et de développement régulier "?

L'illustre assemblée qui siége en ce moment à Berlin a posé en principe, avant même de se réunir, qu'elle voulait se renfermer strictement dans les limites des questions soulevées de fait par les événements de la dernière guerre.

Cependant au moment où l'on discute

~~au moment où l'on reconn~~

au moment où l'on reconnaît les droits de plusieurs peuples à une existence nationale et régulière, au moment où l'on reconstitue quelques unes de ces existences, les Polonais, en gardant le silence, pourraient être soupçonnés de s'oublier eux-mêmes.

Il n'est peut-être pas de question plus difficile à traiter que la question polonaise, et, pour avoir le courage d'en parler, il faut la conviction du devoir et l'espoir que l'esprit de justice et de sage prévoyance n'a pas disparu des conseils des Princes et des nations.

Sans abdiquer les droits imprescriptibles que la loi de Dieu a jourc aux nations, et tout en prenant acte des garanties et des promesses solennelles enregistrées dans le droit des gens et formulées dans les constitutions et les statuts organiques comme ceux des années 1815 et 1832, dont la plupart sont entrés dans le droit public européen, nous ne viendrons pas aujourd'hui discuter la question de droit; nous nous bornons à présenter des faits.

Un simple exposé de la situation de toute une nation, un retour sur tout un système d'action politique à son égard, trop peu connu ou plutôt pas assez apprécié, suffirait, s'ils pouvaient captiver l'attention d'un esprit observateur, à suggérer de graves réflexions et à donner de grands enseignements dont, à vrai dire, les sociétés, les nations et les gouvernements actuels ont malheureusement besoin.

22. Nachtrag

On est convenu d'admettre généralement que toute action et même toute aspiration des Polonais est non-seulement peu pratique; mais irréalisable, on oppose donc à chacune de leurs demandes une fin de non-recevoir. On croit peut-être même, ou l'on affecte de croire que tant d'années de souffrance et d'immenses malheurs ont passé sur nous sans laisser de trace et que, selon une phrase devenue célèbre, nous n'avons rien oublié et rien appris. Cette appréciation est fausse. Tout homme de bonne foi et quelque peu observateur qui voudra suivre l'action de nos délégués aux parlements de Vienne et de Berlin, étudier les délibérations de nos Diètes provinciales, approfondir la marche organique des institutions accordées aux populations polonaises, devra avouer et témoigner même que notre société, que notre peuple surtout, offre des éléments sérieux d'ordre social qui ne sont pas sans valeur dans une époque aussi troublée que la nôtre.

Les classes dirigeantes ~~montrent un~~ font preuve d'esprit de prévoyance, de prudence politique et de sacrifice; le peuple de respect de la loi, du pouvoir et de la hiérarchie. Les discours de nos députés, le langage de nos meilleurs journaux et de nos revues, le calme qui règne dans notre pays en font preuve. Les exceptions de plus en plus rares ne font que confirmer la sagesse de la majorité de la nation. Le socialisme contre lequel le gouvernement ~~prussien~~ allemand se voit aujourd'hui dans la nécessité de s'armer d'une législation exceptionnelle est repoussé par nos populations.

Lettres 29

Observons cependant qu'une position anormale et exaspérante pourrait servir d'excuse, ~~si que la~~ la contagion sociale nous arrivant ~~assise~~ du dehors et de ces sociétés-mêmes qui nous jugent avec tant de sévérité.

On voit sous le gouvernement autrichien toute une population de 6.000000 jouir avec mesure d'une liberté civile, ~~et~~ politique et religieuse avec des tribunaux indigènes, le libre exercice de la langue nationale dans l'enseignement, l'administration et la justice. La Galicie offre le spectacle d'une province bien organisée et ses députés par leurs votes prouvent leur sollicitude pour la puissance de la monarchie et l'éclat de la maison régnante qui a su inspirer aux Polonais des sentiments de respect et de reconnaissance.

Sous le gouvernement de la Prusse la population polonaise, sans enthousiasme, c'est vrai, a pourtant largement et bravement payé le tribut de son sang. On la voit aujourd'hui blessée dans ses sentiments les plus chers, attaquée dans ses convictions religieuses, persécutée dans les chefs de son Eglise, lésée enfin dans ses intérêts les plus vitaux — et cependant elle supporte avec calme et sans faiblesse toutes les atteintes portées à sa foi et à sa langue.

~~Le Socialisme, contre lequel le gouvernement prussien se voit aujourd'hui dans la nécessité de déployer d'une législation exceptionnelle est repoussé par nos populations~~. La situation actuelle n'est pas celle que promettaient le manifeste d'occupation de S.M. ~~le~~ Frédéric-Guillaume II

, celui de S. M. Frédéric-Guillaume III, ni les promesses faites à Koenigsberg par S. M. Frédéric-Guillaume IV ~~de respectable~~ ~~dont la mémoire~~. ~~est restée vénérée~~ de nos jours.

– Et cependant ce n'est pas le droit violé que nous venons défendre aujourd'hui ; nous tenons simplement à constater des faits. F.

F Nous espérons que les esprits éclairés et les caractères élevés, qui siègent en ce moment dans les conseils de l'Europe, voudront bien ~~[illegible]~~ prêter leur attention à un exposé, qui n'est point un réquisitoire contre la Russie, mais une série de faits qu'il importe tout autant à cette puissance qu'à nous de connaître. Il est des questions, dans lesquelles la solidarité existe même entre antagonistes.

~~Si les caractères élevés et les esprits éclairés qui siègent dans les conseils de l'Europe ont bien voulu apprécier les considérations qui précèdent, ils devront donner toute leur attention à ce qui va suivre. Ce que nous allons exposer n'est point un réquisitoire contre la Russie, mais une série de faits qu'il importe tout autant à cette puissance de connaître qu'à nous. Il est des questions aujourd'hui, dans lesquelles (ceux-même) qui se trouvent en antagonisme sont cependant solidaires.~~

On comprend qu'un souverain autocrate, après s'être relâché du système de gouvernement suivi par son prédécesseur, après avoir essayé, à la suite de mouvements dont il n'avait pas bien sondé la portée, de donner à un pays certaines libertés locales, se trouvant blessé dans ses sentiments ou trompé dans ses jugements, revienne à un régime sévère pour s'assurer une tranquillité relative ; mais il est difficile de s'expliquer que ce même souverain puisse permettre d'entreprendre en pareil cas l'extermination et l'anéantissement de toute une nation. C'est ainsi pourtant ~~que depuis quatorze ans~~ qu'on traite les Polonais ~~sont livrés et sacrifiés~~ au depuis 14 ans.

~~panslavisme qui poursuit son oeuvre avec l'acharnement et la violence les plus aveugles.~~

Nous allons montrer, et la Russie ne tardera pas à éprouver bientôt ce que vaut une telle politique et si elle ne porte pas atteinte aux intérêts des voisins, voire même aux intérêts de tout un système d'Etats solidaires comme le sont ceux de l'Europe.

En proclamant en théorie la non-intervention, l'Europe a admis, en pratique, à tort ou à raison, un nouveau principe dans son droit public: le droit d'intervention. Ce principe peut ainsi se formuler: " Les droits imprescriptibles de la justice étant violés, j'interviens avec la force que la Providence m'a donnée pour défendre le faible contre l'abus de la force brutale. " — C'est en vertu de ce principe que la Russie est entrée en Bulgarie. — L'histoire est là pour attester depuis des siècles les souffrances des Bulgares. Il ne nous appartient pas d'examiner si la Turquie pourrait, au nom des traités, revendiquer, comme le font tant d'autres Etats, le droit d'en agir à l'égard de ses sujets selon son bon plaisir. Au contraire si réellement il est prouvé que les Bulgares souffrent dans l'exercice de leurs droits religieux civils et nationaux, nous sommes les premiers à nous réjouir de voir cette famille de la race slave renaître, surtout puisque la Russie a tant de fois donné l'assurance qu'en délivrant les Bulgares, elle ne poursuivait aucune politique intéressée.

Un fait acquis pour nous et pour toute l'Europe

c'est que la Russie reconnaît qu'un pouvoir légitimé par des siècles de possession et des traités, perd ~~ses droits~~ dès qu'il en abuse.

Plaçons-nous au point de vue de la Russie et supposons que la conquête constitue le commencement d'un droit et que ce droit s'il est suivi d'un régime paternel puisse avec le temps prétendre à la légalité. Cette supposition, ~~que~~ nous le pensons, est assez large ~~d'être admise~~; mais on voudra bien convenir que le droit de conquête, tout en ayant son origine dans la force, n'en est pas moins soumis à certaines conditions. Le conquérant peut-il prétendre ou établir que, par la raison qu'un pacte n'existe pas, tout lui soit permis ? qu'il peut méconnaître à l'égard du sujet faible toutes les lois de l'humanité ? qu'une soi-disant raison d'état l'autorise à violenter les droits de la propriété, de la dignité humaine, de la nature et de la conscience ? qu'il peut travailler à la corruption morale et à l'affaiblissement d'une société par l'antagonisme des classes de la population et qu'il ne lui suffit pas de punir les individus par la mort ou la déportation, mais qu'il peut aussi réduire au silence la langue d'une nation et décapiter une race ? La conscience d'accord avec le droit public répondra : non. — Non, parce qu'il n'a été donné à personne le droit de détruire l'œuvre de Dieu ; non, parce qu'une telle négation de tous sentiments moraux met en doute la valeur des principes et constitue un immense danger social, un abîme dont

la profondeur échappe à l'oeil aveuglé par la passion du fanatisme ; mais que la prudence de véritables hommes d'Etat saura mesurer quand bien même leur conscience leur permettrait de garder ~~courtoisement~~ le silence.

Deschanel 14

Après avoir vaincu le mouvement insurrectionnel de 1863 la Russie s'est cru le droit de sévir et elle en a usé largement ; mais elle ne s'en est pas ~~arrêtée~~ tenu là. — Au moment où les événements de 1863 se manifestèrent, un ferment révolutionnaire travaillait la Russie. Tout en poursuivant des buts différents les hommes du mouvement en Pologne et en Russie croyaient avoir des points de contact entre eux ; mais dès que l'insurrection eut éclaté avec une tendance exclusivement nationale et polonaise, l'empereur en appela au prestige de son pouvoir et au patriotisme russe. Les sectaires panslavistes excités à la fois ~~par l'esprit du courtisan~~, par l'orgueil et les haines nationales et le fanatisme révolutionnaire se ruèrent sur la Pologne pour y écraser l'esprit hierarchique et violer la propriété individuelle. ~~Blessé d'avoir échoué dans ses mesures, dominé par l'opinion qu'il avait surexcitée l'empereur fut poussé à commettre une faute qui pesa dès lors sur les événements~~ : il abandonna le pays au bon plaisir et aux expériences des sectaires, ~~c'est alors que commencèrent les saturnales~~.

Froissé de voir méconnaître ses intentions, ~~dominé~~ poussé par l'opinion surexcitée, l'Empereur crut devoir prendre des mesures, qui pesèrent dès lors sur les événements.

~~Après avoir exposé comment les événements ont été amenés, il faut les~~

9.

Keitsch
38.

~~exposer~~ ~~raconter dans toute la simplicité~~ ~~simplement~~. — Avant la fin de 1863 cinq évêques sont déportés sans qu'on se donne même la peine de prouver leur délit politique ; des centaines de prêtres sont (envoyés) ~~déportés~~ en Sibérie. Il se peut que parmi ~~ceux-ci~~ ces derniers quelques uns aient été gravement compromis, il n'en est pas moins vrai cependant que la majeure partie fut déportée par mesure de précaution et qu'elle se trouve encore jusqu'à présent au fond de la Russie. — Le 4 Mars 1864 paraissent quatre oukases dont le premier donne la propriété des terres aux paysans, le second institue la procédure de cet acte, le troisième évalue l'indemnité des propriétaires et le quatrième organise la commune.

Keitsch

Si l'on exclut certains dispositifs du premier, inspirés par la haine et la théorie, ces oukases étaient nécessaires et s'expliquent politiquement. Le dernier pouvait comme le premier devenir très salutaire et donner au peuple la propriété du sol sans le corrompre si l'exécution en eût été confiée à des mains honnêtes et à des esprits droits. Ajoutons que la noblesse polonaise avait depuis longtemps, et la première, demandé l'émancipation des paysans et l'abolition de la corvée. — La Société Agricole dont tous les propriétaires fonciers faisaient partie, s'était empressée sur l'autorisation du Gouvernement ~~de préparer~~ d'élaborer un projet pour l'abolition de la corvée. La mesure répondait donc aux vœux du pays, aux idées du ~~siècle~~ siècle et aux intérêts économiques. Mais l'homme

qui, pour le bonheur de la Bulgarie et, nous le pensons, pour l'honneur de la Russie a trouvé une mort prématurée au milieu de sa carrière de destruction, a tout fait pour fausser l'intention de son maître, pour introduire la discorde dans les esprits et l'avidité dans les cœurs, prélu~~ait~~dant ainsi à l'oeuvre ~~de destruction~~ qu'il méditait pour sa propre patrie, la Russie.

Huit mois plus tard la suppression des couvents est décrétée et cette mesure est exécutée clandestinement, la nuit, avec une rigueur inouïe. Les moines sont dispersés, les uns sont exilés, les autres casernés; les propriétés confisquées. On est surpris et attristé de voir la note diplomatique destinée à expliquer cet acte, signée par un gentilhomme, un patriote, un homme d'état éminent: le prince Gortschakoff. — Presque simultanément et tout d'un coup, les propriétaires polonais et catholiques de la Lithuanie, de l'Ukraine, de la Volhynie et de la Podolie sont frappés d'une contribution annuelle ~~qui dure encore~~. Cette contribution ~~est~~ fixée pour chaque district ~~et reste immuable~~ continue a être prélevée jusqu'à présent. ~~N'y eût-il qu'une seule terre en des mains polonaises, elle doit payer la contribution fixée pour tout le district~~. Quant aux propriétaires compromis, leurs biens sont confisqués. ~~D'un autre côté, ceux qui n'étaient que suspects (et dans ce cas les gouverneurs sont juges suprêmes et uniques) ont été condamnés à vendre leurs terres dans un certain délai, à la condition toutefois que ce fût à des acquéreurs~~

Les suspects, déportés sans jugement, par mesure administrative, sont forcés de vendre leurs propriétés dans un délai de deux ans, ~~à l'exception toutefois~~

11/ 26 Lestmar

Il prive les Polonais du droit d'acquérir la propriété foncière par Testament la réduisant aux limites de la succession légale. La transmission de la propriété aux dégres légaux les plus proches (de Parents a enfants) ne peut avoir lieu de leur vivant. —

† A l'expiration de ce délai, ces terres sont mises aux enchères par le gouvernement, et vendues a vil prix, la grande majorité des habitants ne pouvant devenir acquéreurs. Un effet le fameux oukase du 10 Décembre, défend à tout Polonais et à tout catholique de devenir propriétaire dans ces provinces. Cet oukase n'a subi aucune modification jusqu'à présent, et s'applique dans toute sa rigueur.

Ces dispositions monstrueuses portant atteinte aux principes économiques les plus élémentaires, restreignent les droits de la propriété, arrêtent l'essor de la richesse publique, et violent toute idée de justice et de droit.

En Lithuanie et dans les provinces dites annexées, on a été jusqu'à défendre l'usage de la langue polonaise dans la rue et dans tous les endroits publics sous des peines sévères. On a vu, hélas!, on voit encore des gouvernements introduire impitoyablement un idiome étranger jusque dans l'enseignement primaire même, mais on n'a jamais vu que nous sachions, que le fanatisme despotique, put aller jusqu'à interdire brutalement à une nation l'usage de sa langue maternelle. —

Quant-à la persécution religieuse nous ne saurions mieux faire que d'en appeler à la lettre circulaire, si précise, si exacte * et si modérée, adressée au gouvernement Russe par

11. Bis / L'Eme Cardinal Siméoni Secretaire d'Etat du St Siège. —

Pour D 22

Cependant il est un point important sur lequel nous insistons spécialement et qui porte la plus grave atteinte à l'exercice des droits civils d'une partie importante de la population. Les catholiques par le fait même de la Religion qu'ils professent sont privés de l'exercice des droits dont jouissent les habitants des mêmes provinces appartenants à d'autres confessions. Ils ne peuvent exercer aucun emploi public, soit judiciaire soit administratif. Le nombre des jeunes gens admis dans les Etablissements d'instruction publique ne peut dépasser 10% de la totalité des élèves. Or les grades universitaires donnent des droits et des privilèges importants aux jeunes gens appelés sous les ~~drapeaux~~ drapeaux, question d'une importance capitale, le service militaire étant obligatoire pour tous.

En outre

77 ter

En outre tous les gouvernements composant la Lithuanie, ceux de Podolie, Volhynie, et le Gouvernement de Kiew, sont soumis à des mesures exceptionnelles. On ne leur a pas appliqué les réformes judiciaires dans leur ensemble. Le jury en est exclus, les juges de paix, ainsi que tous les fonctionnaires, électifs dans les autres Gouvernements, y sont nommés directement par l'Administration. Enfin on les a privés de la bienfaisante institution autonomique provinciale, connue sous le nom de „Ziemstvo."

Le Royaume de Pologne réuni de fait a l'Empire, n'a conservé en réalité que son nom, dernier vestige de son ancienne autonomie. Malgré certains ménagements, la persécution religieuse, y est a l'ordre du jour.

12.

1

92. 16

La langue russe ne possède pas des termes sacramentels qui soient l'expression du dogme catholique, et qui répondent aux besoins des différents rites de l'église romaine. Aussi la congrégation des rites à Rome, consultée sur la question de savoir si la langue russe pourrait être considérée comme langue liturgique dans les cas où le latin n'est pas obligatoire, s'est-elle prononcée pour la négative. Sa décision n'empêcha pas le gouvernement de forcer les populations à suivre un rituel qu'elles ne comprennent pas, et à subir des prêtres sans mission régulière canonique. Il n'est pas difficile de comprendre dans quel état une pareille atteinte portée à la liberté religieuse, doit mettre la conscience des catholiques. Le nombre des fidèles nécessaire pour former une paroisse est de six mille; ce chiffre diminue-t-il, ne fut-ce que d'une manière presque insensible, on ferme immédiatement l'église qui est convertie en église schismatique, et on en annexe les fidèles à une paroisse voisine. C'est ainsi qu'on est

parvenu à créer des paroisses de quinze cents Kilomètres de superficie dans un pays presque dépourvu de communications.

Quoique le gouvernement russe ait réuni de fait le royaume de Pologne à l'Empire, et n'en ait conservé qu'une simple nomenclature, il garde cependant certains ménagements à l'égard des gouvernements du Royaume qui n'ont pas encore été façonnés au régime des oukases, et il n'a pas encore introduit le russe dans leur rituel.

Néanmoins Cinq diocèses sont privés de leurs évêques; et quant aux curés, tous, sans aucune exception, sont internés dans leurs paroisses. Lorsqu'ils veulent s'en éloigner, soit pour desservir une église voisine, soit pour une affaire au chef-lieu du district, il sont obligés de se procurer un passe-port qui, s'il n'est refusé, ne s'obtient qu'à force de temps et d'argent.

On se rendra facilement compte de l'effet délétère que cet abus de pouvoir et cette méfiance peuvent opérer produire sur

les populations. Quant au clergé, il ne sera pas non plus difficile de comprendre quelle influence doit nécessairement produire sur lui le système d'isolement et en quelque sorte de séquestration auquel il est soumis.

Résumons-nous: ~~fermeture des sanctuaires les plus vénérés~~ entraves mises au culte, ruine de la discipline du clergé, désorganisation des séminaires, tel est le plan suivi par le gouvernement ~~pour~~ en vue d'affaiblir l'Eglise et de préparer sa fusion avec ~~le schisme~~ l'Eglise Officielle Russe.

Comme toute grande iniquité, celle-là fera un mal immense sans atteindre le but que l'on se propose, et la preuve en est dans ce qui se passe sous nos yeux ~~parmi~~ chez les Grecs-Unis du Royaume de Pologne. Depuis cinq ans, le gouvernement, après ~~avoir choisi douze de ces derniers pour~~ douze années consécutives employées à préparer son oeuvre, essaye en vain de tous les moyens que l'astuce inspire et que l'humanité condamne, pour amener cette population ~~au schisme~~ à l'apostasie. —

Après avoir introduit un évêque intrus et des pasteurs {~~infidèles~~ rénégats?, après avoir épuisé toutes les tentations et toutes les menaces, on essaye de faire accepter des changements dans le rite.

Baltr

Aux ordres, les Grecs-Unis ont répondu par des refus; à l'emploi de la force, par le martyre.

On connaît maintenant ces détails que la mauvaise foi a niés, ~~que la pusillanimité [illegible] mis en doute~~, et que des documents officiels, × ~~ont constat~~ ~~produits par des hommes désint neutres, ont constatés. Des~~

× produits par des neutres ont constatés.

Des hommes, affrontant la mort avec le courage des chrétiens des premiers siècles, des mères qui préfèrent la perte de leurs enfants à l'apostasie, des populations de villages ~~entiers~~ exposées, femmes et enfants, pendant des journées entières à des froids de 20 degrés, des milliers d'individus transportés on ne sait où, tels ont été les résultats obtenus, résultats qui ont abouti à un mensonge inouï, sanctionné par une députation à St. Pétersbourg.

Ces faits se sont passés de 1873 à 1878, au milieu du ~~en plein~~ dix-neuvième siècle dont le sens moral est tel-

lement affaibli qu'ils ont excité plutôt de la curiosité que de l'indignation.

Aux fusillades ont succédé les déportations et les exécutions militaires, d'abord sous la forme de bastonnades; ensuite sous celle d'une ~~contrainte~~ pression, exercée par des soldats, logés chez le paysan F ~~et qui consommaient son blé, ruinaient sa paisse mobilier, lui volaient sa vache,~~ pour ~~le forcer à~~ participer aux sacrements. Cet état ~~de~~ de choses subsiste encore aujourd'hui, sous une forme non moins ~~de~~ barbare, quoique revêtue d'une apparence de légalité.

F pour le forcer par la ruine et la misère à

Les Grecs-Unis, pour éviter le mariage X béni par un ~~pope~~ prêtre de l'Eglise officielle, vivent dans le concubinage, d'autres se résignent au célibat avec un héroïsme sombre et désespéré, disant qu'abandonnés de tous, et n'ayant plus de place sur la terre, ils sont condamnés à périr. Pour éviter un baptême sacrilège, ils cachent la naissance de leurs enfants, et les baptisent clandestinement. La police faite avec une exactitude que des

X prêtre de l'Eglise officielle

siècles moins civilisés ignoraient,
contrôle les naissances, contrôle
la présence à l'église. Tout prê-
tre catholique qui oserait admi-
nister un sacrement à un
Grec-Uni est sûr d'être immé-
diatement envoyé en Sibérie.
L'Etat intervient hypocrite-
ment, prétendant ne pas
pouvoir souffrir que toute
une population néglige ses
devoirs religieux. Comme me-
sure d'ordre public, les pour-
suites recommencent; on
traîne les mères à l'église; la
foi des unes succombe, celle
des autres triomphe. F ~~Son grand~~
~~nombre~~ de ces ~~malheureuses~~ s'enfuient
~~en Galicie~~.

F Les malheureux Luthériens persécutés dans leur foi ne trouvent de refuge qu'en Galicie.

Divers

~~En~~ admettant qu'en 1863, la
Russie défendit sa domination
en Pologne et jugeant avec
~~équité~~ impartialité les oukases du mois de
mars 1864, nous croyons faire
largement la part de ce qu'une
politique sévère, mais à cer-
tains égards explicable, peut per-
mettait au gouvernement
Impérial.
Le peuple Russe a évidemment
de grandes qualités: son patrio-
tisme, ses vertus militaires bien
connues, viennent d'être cons-

statés encore dans la dernière guerre. Mais à l'égard de la Pologne, il a été ces mêmes qualités ont été poussées jusqu'à ~~l'exagération~~ l'exaltation et au fanatisme par l'action simultanée du gouvernement et d'un parti politique qui ~~avaient~~ dernier, l'Empereur et qui parvint à s'emparer du pouvoir ~~dominer l'Empereur~~. Il suffit de relire les brochures et les proclamations de l'année 1863, pour comprendre ~~comment~~ jusqu'à quel point l'opinion a été surexcitée.

La majeure partie ~~la majesté~~ le gros de la nation avait conçu un sentiment de haine ou de crainte, dont le parti en question sut profiter pour exercer sur le souverain une pression sur le souverain. Fatigué, blessé, l'Empereur donna carte blanche à nos ennemis les plus acharnés ~~adversaires~~.

Alors les révolutionnaires s'emparèrent de la Pologne comme d'une proie. Les préventions instinctives de races, le dépit de voir les essais révolutionnaires,

19 X

Kies.

la passion des carrières tout cela redoubla la fureur avec laquelle le parti dominant la cour et l'opinion s'abattit sur ce pays. Il ne s'agissait plus d'assurer la sécurité du gouvernement impérial, mais bien de réduire la société à un état de prostration complète en corrompant l'esprit du peuple, en provoquant l'antagonisme des classes sociales, en extirpant la langue, en ruinant le pays et en travaillant à abaisser le niveau de la dignité personnelle par toutes les tentations dont dispose un pouvoir absolu sans contrôle et sans conscience.

Le Royaume de Pologne que le Congrès de Vienne avait créé ~~comme contrepoids~~ et que l'empereur Alexandre avait doté d'une large autonomie, avait conservé après la perte des libertés constitutionnelles en 1831 une administration locale indigène une législation selon l'esprit de laquelle tous les rapports sociaux s'étaient développés, une magistrature intègre qui, dans la procédure, employait uniquement la langue du pays. — Avec ces institutions, malgré le régime sévère du prince Paschkiéwitsch, le pays avait conservé son bien-être: on se sentait maîtrisé; mais au moins les carrières étaient ouvertes à tous et l'existence tolérable; car on comprenait la langue, on connaissait la loi.

A peine les oukases de 1864 furent-ils publiés qu'un pouvoir monstrueux surgit à côté des autorités locales et les absorba toutes, à commencer par le lieutenant.

Kosm II

17

20

21

Le comité organisateur était présidé par le prince Czerkawski qui avait choisi tout son état-major dans le parti qu'il représentait. Dans l'application de ses principes il fit table rase du passé. Cependant son insolence pour toute autorité supérieure et ses excès de l'arbitraire lui valurent sa disgrace; mais l'esprit de parti survécut à l'homme et son oeuvre fut continuée. D'abord on procéda à l'abolition des ministères du Trésor et de l'Intérieur en les centralisant ~~et les affaires furent concentrées~~ à St. Pétersbourg. Il serait superflu d'expliquer la perturbation qui surgit aussitôt dans les affaires dès qu'elles ne purent plus être décidées ailleurs que dans la capitale de l'empire, dans une langue inaccessible aux intéressés, selon des formes nouvelles et par des fonctionnaires n'ayant aucune connaissance du pays. Ajoutons que le rebut des „Czynowniki" russes fut envoyé pour chercher fortune en Pologne et que des milliers de Polonais qui avaient pendant toute leur vie servi le pays et le souverain se trouvèrent sur le pavé et réduits à la mendicité. — Nous demanderons avec quel sentiment une population indigène, qui a aussi des enfants à nourrir et à placer, peut considérer cet ostracisme matériel. ~~matériel alors~~

Berg

Dans la pratique, ce pays qui avait ~~plus de~~ joui jusqu'alors ~~cinquante ans~~ d'un régime administratif national, s'est trouvé à la merci de fonctionnaires étrangers. Toujours le même pouvoir, le comité organisateur (espèce de comité de salut public ne différant de l'autre

Berg 40

que par son chef qui était un souverain, au nom duquel il agissait —) — inventait de nouveaux moyens pour opprimer le grand propriétaire et exciter les envies et les appétits du paysan. La question des servitudes surtout était exploitée dans ce sens et elle aurait pu amener à des résultats désastreux si le bon sens et le caractère du peuple n'y eussent apporté un obstacle qu'on n'avait pas prévu. Mais si la réussite n'a pas toujours couronné ces tentatives autant qu'on l'aurait voulu, on n'en a pas moins fait au pays tout le mal qu'on a pu. Ainsi au moment même où nous écrivons, la question importante des paturages communs et des servitudes rurales et forestières, non réglée à dessein, trouble les relations et empêche les grands et les petits propriétaires d'exploiter rationnellement leurs terres.

Voilà où en sont réduites les garanties des traités : voilà où en est le Royaume de Pologne auquel les journaux les plus influents, les chefs de partis les plus populaires, refusent jusqu'à son nom qu'ils remplacent par la dénomination suivante : Pays de la Vistule.

Ainsi ce pays qui, même après 1831, jouissait d'une autonomie administrative complète avec un Lieutenant de l'empereur à Varsovie et un ministre d'Etat à St. Pétersbourg, s'est vu dépouillé de tous ses droits, absorbé, fondu, dans l'empire russe et régi par les ministres de celui-ci. — Varsovie, ~~l'an-cienne~~ la capitale du Royaume de Pologne n'est plus aujourd'hui que le chef-lieu d'un

Départements, ou tout au plus d'une province: et si le pays, pressuré par les impôts, torturé, c'est le mot, par l'administration russe n'en est pas encore arrivé à un état d'appauvrissement complet, il ne le doit uniquement qu'à l'énergie de ses habitants et aux grandes ressources dont la Providence l'a pourvu.

Deux mesures destructives restaient encore à prendre et elles ne se firent pas attendre. D'abord on s'attaqua au système d'instruction publique et en premier lieu à la langue. D'un trait de plume le russe est introduit dans les écoles, ~~non comme langue obligatoire, mais comme~~ comme idiome d'enseignement et c'est en russe qu'on force les enfants polonais à apprendre la langue de Mickiewicz. Tout esprit impartial comprendra les difficultés que la jeunesse rencontre dans ses études, l'insuffisance d'un pareil enseignement, le désespoir des parents qui ne peuvent donner à leurs enfants une autre instruction

Ce n'est point ici le lieu de discuter le système de l'enseignement russe; mais nous avons le droit d'être étonnés surtout de l'absence totale de toute influence morale dans l'éducation, ce qui ne peut qu'augmenter le nombre des adeptes du nihilisme et même ce semblant d'éducation anti-morale et anti-nationale n'est-il accessible qu'à un nombre restreint, car l'ordre émané des sphères gouvernementales ~~est~~ de ne laisser passer qu'un nombre limité d'élèves dans les classes supérieures est mis en vigueur par des étrangers avec cette dureté propre aux fonctionnaires russes de la nouvelle école.

~~On pouvait croire tout contenu~~. La passion de tout assimiler s'attaqua à la ~~plus~~ dernière et à la plus importante des institutions du passé.

Taube

47

Les hommes politiques n'ignorent pas que la législation ~~fata~~ civile, la procédure, les tribunaux façonnent pour ainsi dire toute société, ~~c'est pourquoi~~ aussi l'introduction d'un nouveau code, d'une nouvelle procédure, ~~ont~~ toujours pour résultat des bouleversements d'autant plus sensibles, d'autant plus dangereux que les principes de la législation qu'on veut introduire diffèrent de celle qui doit être remplacée. Le code civil français et sa procédure introduits en Pologne depuis soixante-dix ans avait pris complètement racine ~~dans le pays~~. L'empereur Nicolas avait d'abord désiré et préparé une codification en harmonie avec le Zwod russe. Il vint deux fois en personne à Varsovie presser les travaux et procéder à la réorganisation de la magistrature et deux fois il se convainquit de l'inutilité et même du danger de cette mesure. Les conseils éclairés de M. de Blu-dow prévirent pour beaucoup ~~sur~~ ~~dans~~ ~~la~~ décision. M. de Walujeff, jeune alors, pourrait encore confirmer l'exactitude de ces détails. Aujourd'hui on agit avec moins de façons : contrairement à l'opinion d'hommes compétents envoyés de pétersbourg ~~pour étudier spécialement en Pologne~~ l'état du corps judiciaire, et, si nous sommes bien informés, contre l'opinion et en l'absence du ministre Cte Pahlen, un oukase est venu, conservant encore soi-disant le dispositif du code civil, introduire

une nouvelle procédure et une nouvelle organisation judiciaire.
~~Jusque dans les derniers temps~~ Les tribunaux qui dans le Royaume de Pologne jugeaient suivant le code civil français, constituaient une institution solide avec de bonnes traditions et avaient formé un barreau aussi remarquable par sa science que par son intégrité. ~~Ces corps ont été supprimés par l'introduction de~~ La nouvelle organisation judiciaire ~~dont~~ fut introduite. Nous n'avons pas ici à qualifier ~~le mérite~~ la valeur, nous constatons seulement que la langue nationale est exclue des tribunaux et de toute l'organisation judiciaire et par suite de ce fait des milliers de juges et d'avocats des plus distingués qui faisaient la gloire de notre ~~magistrature~~ pays ont dû se retirer. Par contre on nous a envoyé du fond de la Russie toute une phalange d'individus qui ~~ne connaissant ni~~ n'ayant aucune idée de l'ancienne législation ~~ni~~ et ignorant la langue du pays, prononcent la plupart des arrêts sans connaissance de cause. Ces juges sont le plus souvent pris dans l'armée ou dans l'administration; ~~et~~ sans instruction judiciaire, ils ne connaissent ni les principes de droit en général ni même la loi qu'ils doivent appliquer.

Le jury qui complète le nouveau système judiciaire de l'empire n'a pas été introduit dans le Royaume de Pologne qui, dans cette question comme dans ~~les~~ tant d'autres, est mis hors la loi. Les actes d'officiers publics, les dépositions des témoins sont exigés en langue russe

, incompréhensible pour la ~~plupart~~ grande majorité des habitants.
L'insécurité, l'ignorance, la nonchalance
des juges, l'arbitraire dans les jugements,
~~tout cela~~ fait que souvent on renonce
à plaider une cause juste et qu'on a
recours à un compromis, voie absolument
fermée en maint cas tels que tutelle, etc, etc.
L'incapacité des juges dans les ~~manières de~~
~~traiter les affaires~~ causes criminelles ~~est cause de~~ donne lieu à
une ~~d'impunité~~ qui pousse souvent la popu-
lation à se faire justice elle-même.
En fin la lutte acharnée entre la magis-
trature et l'administration sape l'auto-
rité de l'une et de l'autre et met le
comble au chaos dans lequel le pays se
trouve plongé. On comprend que
l'on demande l'obéissance, l'impôt
la conscription au pays; mais en revanche on
lui doit la justice. La sécurité des
droits et l'existence doivent être assurées
aux habitants.

~~Que pourrait dire tout ce que~~
~~cet état de choses, accompagné des exactions~~
~~de l'administration que nous ne voulons~~
~~même pas relever? qui pourrait dire~~
~~toutes les haines et les douleurs qui en~~
~~résultent~~

~~Que pourrait dire~~ ?

Deschanel
27

26.
27

Qui pourra dire tout ce que cet état De choses, aggravé par les incessants abus De l'administration, provoque de douleurs chez les uns et de haines chez les autres. Que les hommes d'expérience répondent si une pareille situation peut amener des résultats avantageux, même pour la Russie?

Une oppression matérielle, systématique, armée des moyens qui sont à la disposition des gouvernements modernes pourra peut-être, si elle poursuit sans conscience l'accomplissement de son oeuvre, arriver à ce qu'il n'y ait plus de Polonais; mais ce qu'elle n'obtiendra jamais, c'est d'en faire des Russes.

Considérant que l'état actuel des Polonais, ceux de la Galicie exceptés, est une violation continuelle, non-seulement des droits de la nation, mais encore des lois de l'humanité; considérant que cet état crée par là même un danger pour la société comme pour le gouvernement de l'Europe et même pour la Russie; considérant que les Polonais ont des droits nationaux non moins sacrés que ceux des peuples de la Péninsule des Balkans; considérant enfin que leur valeur morale et sociale n'est point au-dessous de celle des races qui demandent la protection du Congrès, nous recommandons cet exposé à l'appréciation des hommes éminents réunis au nom des princes et des peuples.

Sämmtliche Mitglieder
Congresses erhielten
heute Exposé betreffend
Lage der polnischen
Bevölkerung unter drei
Theilungsmächten

Roman

1. Redaktion Kurjer Poznański
Posen
2. Redaktion Dziennik
Posen

[illegible] vinaamme